

 <p>La Boissière - École</p>	<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Commune de La Boissière-École Département de Yvelines</p> <p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>DÉLIBÉRATION N° 2022/12/04</p>	<p>L'An Deux Mil Vingt-Deux, le neuf décembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu à la Mairie en séance publique sous la Présidence de de Mme Anne-Françoise GAILLOT.</p>
<p>Date de convocation : 02/12/2022 Date d'affichage : 02/12/2022</p>	<p><u>Présents</u> : Mmes et MM. Anne COER ; Chantal COULANGE ; Pascal CRESSIAUX ; Frédéric DAUDE ; Laurent FOIRIEN ; Nicole DOUMENG ; Pascal LE MENN ; Francis MERCIER ; Marie-Claire REMY.</p>
<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p>En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 14</p>	<p><u>Absents</u> : M. Christian LETOURNEUR, excusé, donne pouvoir à Mme Anne-Françoise GAILLOT ; Mme Virginie VARON, excusée, donne pouvoir à Mme Anne COER ; Mme Louise FENELON, excusée, donne pouvoir à Mme Chantal COULANGE ; Mme Françoise RISTERUCCI, excusée, donne pouvoir à M. Francis MERCIER ; M. Olivier WATRIN.</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Mme Anne COER a été élue secrétaire de séance</p>

Choix du bureau d'étude pour le projet de réhabilitation du pont de la route du Passoir

Dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du pont du Passoir surplombant la « Maltorne », Madame le Maire précise la nécessité de choisir un bureau d'étude.

Après consultations, Madame le Maire propose aux membres du Conseil de retenir le bureau d'étude DEGOUY dont la prestation apparaît comme la mieux-disante.

La mission aura pour objets :

- Etude d'avant projet
- Etude de projet
- Etablissement du ou des dossiers de consultation
- Assistance à la passation des contrats de travaux
- Visa des plans d'exécution des entreprises
- Direction de l'exécution technique
- Assistance aux opérations de réception

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DECIDE** de retenir pour le projet de réhabilitation du pont du Passoir le bureau d'étude :

**DEGOUY sis 16, route de la Maison Rouge – 77185 LOGNES
Pour un montant HT de prestation à hauteur de 18 200 euros.**

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- **DE PRÉVOIR** et **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget communal.

<p>Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée</p> <p>Déposée en Sous-Préfecture le : 13 DEC. 2022</p> <p>Affiché le : 21 DEC. 2022</p> <p>Notifié le :</p>	<p style="text-align: center;">Le Maire, Anne-Françoise GAILLOT.</p> 
--	---